JANVIER 2021 #4

BABY COM'BAC

LETTRE D'INFORMATION TRI ET PRÉVENTION

LES TARIFS ÉVOLUENT EN 2021

La collecte et le traitement des déchets font face à une situation inédite ces trois dernières années. Des éléments économiques, règlementaires et fiscaux, qui échappent à notre contrôle, viennent creuser encore plus l'écart pour 2021. Votre collectivité est aujourd'hui dans l'obligation d'intégrer ces contraintes et de répercuter ces hausses sur les tarifs de votre redevance.

La Comcom Seille et Grand Couronné était parvenue, pendant près de 10 ans, à ne pas augmenter les montants de la Redevance Incitative. Elle a également réduit le coût pour de nombreux foyers... Malheureusement la filière des déchets traverse une crise historique. Les charges supplémentaires ne cessent d'augmenter, d'un bout à l'autre de la chaîne de traitement, de la collecte à la valorisation. Ces évolutions, indépendantes de notre gestion, ont pu être entièrement contenues jusqu'ici par les économies réalisées par le service et la trésorerie qui avait été constituée pour des investissements futurs. En 2021, votre collectivité n'a plus d'autres choix que de facturer le vrai coût des déchets.

Vous retrouverez les principales raisons de cette hausse significative, expliquées dans ce numéro. Dans ce contexte difficile, sachez que vos élus n'ont de cesse de chercher des solutions. Mais le principal levier pour les années à venir : c'est réduire la production de déchets, sous toutes leurs formes.

Comcom Seille et Grand Couronné
47 rue St-Barthélémy 54280 Champenoux
Tél. 03 83 31 55 55 • gestion-dechets@comcom-sgc.fr

ZOOM SUR...

POURQUOI LES TARIFS AUGMENTENT ?

Budget "Déchets" en 2020

BAISSES :

- Des subventions qui s'amenuisent
- Les prix de rachat des matériaux qui s'effondrent

(entre 2017 et 2020 : -45% sur le prix du rachat du verre, -50% sur le plastique, -55% sur l'acier)

HAUSSES :

- Des coûts de traitement des déchets en forte augmentation *(+20% pour les ordures ménagères)*
- Des taxes fortement majorées pour les activités polluantes

(+200 % pour la tonne de déchets incinérée. +50 % pour l'enfouissement, qui était à 24€/t. en 2019 et devrait atteindre 65€ en 2025)

Flambée des coûts de traitement depuis 2017

Recyclables
(papier et emballages)

Ordures ménagères

En 2019, 1 035 tonnes de recyclables et 2 290 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été traitées, soit **192 620 € de surcoût** par rapport à 2017 pour un tonnage équivalent.

Épuisement des économies

Le budget Déchets n'a plus d'économies pour supporter les hausses, comme il avait pu le faire au cours des dernières années. La redevance n'a pas augmenté depuis près de 10 ans en secteur Grand Couronné et elle a baissé pour les secteurs Seille et Chantereine.

POURQUOI LES TARIFS AUGMENTENT ?

Pourquoi continuer à faire le tri sélectif ?

COÛT DES DÉCHETS AVEC LE TRI

80 €* / habitant

COÛT DES DÉCHETS SANS LE TRI

160 €** / habitant

*Moyenne annuelle estimée pour 2021 sur le territoire
**Moyenne annuelle calculée sur les tonnages et coûts de traitement 2019 (hors déchèterie)

Aujourd'hui, le service doit être facturé au coût réel. Sans faire le tri, cela coûterait près de 2 fois plus cher.

Combien coûtent les déchets ailleurs ?

80€*
par habitant

89€**
par habitant

107€**
par habitant

*Donnée annuelle estimée pour le territoire en 2021
**Dernières données annuelles ADEME 2017

Des pistes pour l'avenir

Le budget des déchets ménagers est indépendant et doit être à l'équilibre. Il est financé uniquement par la redevance incitative, les subventions et les reventes de matériaux recyclables. Vos élus sont tous mobilisés à la recherche de solutions pérennes. Toutes les pistes sont à l'étude pour optimiser le service et le budget.

En 2021, les modes de collecte et de traitement seront entièrement remis en question pour trouver les solutions les plus adaptées au territoire.

ILS RÉPONDENT À VOS QUESTIONS

Véronique Scheffler, élue en charge de la Gestion des déchets et Kevin Hauer, responsable du service apportent des réponses concrètes à vos questions :

Pourquoi le tarif de la redevance augmente-t-il ?

V. Scheffler : “En 2017, lors de la fusion des deux intercommunalités, nous avons harmonisé les redevances en appliquant à tous, la moins chère des deux. Les excédents budgétaires le permettaient. Mais depuis 2 ans, le service subit de fortes pertes financières : baisse de subventions, hausse des taxes (passant de 24 à 36€ par tonne d’ordures enfouies, celle incinérée passant de 4 à 12€). En parallèle, les prix de rachat des matières premières issues du tri se sont effondrés, alors que l’extension des consignes de tri a naturellement fait bondir de 20% la quantité de déchets recyclables à traiter. Le budget n’a plus de réserves. Pour continuer à collecter et traiter les ordures, il faut que les tarifs de la redevance s’ajustent aux coûts réels.”

Pourquoi ne pas augmenter progressivement ou n’avoir pas mieux anticipé ces évolutions ?

V. Scheffler : ”Les 55 élus du territoire se sont bien sûr interrogés, en 2018 comme en 2019, sur la nécessité d’élever ou non le montant de la redevance. À chaque fois, c’est collectivement que le choix a été fait de ne pas peser plus sur les revenus des ménages, déjà fragilisés par la crise économique. Cette position, nous l’assumons : les finances du service permettaient d’absorber les évolutions sur une à deux années encore. Ce qui a tout remis en question, c’est l’effondrement des recettes liées aux ventes des matériaux recyclables. Ce qui n’était absolument pas prévisible.

L’an passé, une augmentation progressive était envisagée. Mais le confinement et le report des élections ont annulé toute possibilité de soumettre au vote une évolution tarifaire dès juillet 2020, pour qu’elle soit plus graduée.”

Pourquoi continuer à faire des efforts en triant, si le tarif s’alourdit inévitablement ?

K. Hauer : “C’est vrai que cela peut paraître décourageant… Mais les faits sont indiscutables : le traitement des ordures ménagères coûte 4 fois plus cher que celui des recyclables. Trier diminue le coût de vos déchets et donc votre facture. Sans les efforts de chacun, l’augmentation aurait été plus importante. Le coût ne serait pas de 80€ par habitant mais de 160€, voire plus !

Les foyers de Seille et Grand Couronné produisent moins d’ordures et trient mieux que la moyenne des français. Il ne faut surtout pas baisser les bras. Et encore moins songer à se débarrasser de ses déchets dans la nature. Cela n’aurait aucun sens. Ces dépôts sauvages, tout comme le tri s’il est mal effectué dans les bornes, sont ramassés et traités au même prix que vos ordures ménagères. Un coût élevé, qui se répercute immanquablement sur la facture des usagers.

Il faut continuer à trier. Et certainement aller au-delà du recyclage… Gardons tous en tête que, si consommer est un acte quotidien, nécessaire pour satisfaire nos besoins ou nos envies, le coût de cette consommation massive ira toujours plus en augmentant à l’avenir. Le traitement des déchets est un véritable casse-tête pour le futur.
Si les coûts ont augmenté de façon si démesurée et si subite, c’est aussi parce qu’il y a toujours plus de déchets et moins de débouchés. En 2021, il n’est plus question d’envoyer nos déchets dans les pays en voie de développement. À nous producteurs, d’en assurer le recyclage !

Nous devons commencer à changer nos comportements. Réduire ses déchets à la source est la meilleure option pour maîtriser la facture.”

TARIFS ANNUELS 2021 POUR LES PARTICULIERS

12 levées incluses pour toute l'année et pour tous les foyers

1 pers.

120,60 €
soit 60,30 € par semestre
+ 5 € la levée supplémentaire (bac 120 L)

2 pers.

163,46 €
soit 81,73 € par semestre
+ 5 € la levée supplémentaire (bac 120 L)

3-4 pers.

190,54 €
soit 95,27 € par semestre
+ 7,5 € la levée supplémentaire (bac 180 L)

5 pers. et +

237,10 €
soit 118,55 € par semestre
+ 10 € la levée supplémentaire (bac 240 L)

Des levées annualisées

Désormais les 12 levées incluses sont annualisées, et ce pour tous les foyers. Vous n'avez plus à vous soucier des dates sur le semestre. Auparavant, vous sortiez votre bac 5 fois au 1er semestre et 7 fois au 2ème, une levée supplémentaire vous était facturée. En 2021, dans ce même cas, il n'y aura pas de levées supplémentaires. Gérez vos 12 levées comme vous le souhaitez. Vous serez régularisé en fin d'année.

LE BON GESTE TRI

Consignes de tri

Retrouvez les nouvelles consignes de tri sélectif sur internet ou posez vos questions à l'Ambassadeur Tri et Prévention déchets :

- www.territoire-smgc.fr
- atp@comcom-sgc.fr

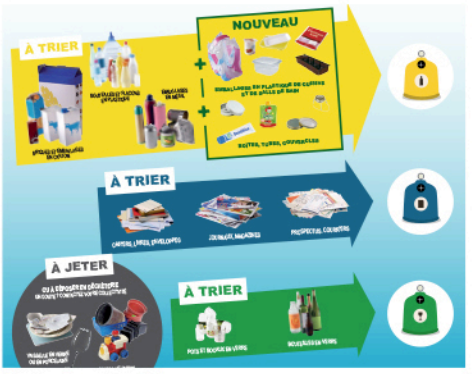

Composteurs individuels

Vous n'êtes pas encore équipé ? Votre Comcom propose des composteurs à tarifs réduits :

- Volume 400 L en plastique à 32 €
- Volume 1 000 L en bois à 40 € sur commande

À venir chercher sur place à Champenoux ou Nomeny. Livraison possible pour 20 €.

Le service Déchets - Gestion des usagers est à votre écoute :
03 83 31 55 55 | Du lundi au jeudi de 9h à 12h30
gestion-dechets@comcom-sgc.fr

INFO DÉCHÈTERIE À NOMENY

Accès par carte dès avril 2021

Après 2 mois de travaux, la déchèterie communautaire accueille les habitants du secteur Seille dans de meilleures conditions. Le chantier concernait la mise aux normes, la sécurisation et la modification du système d'accès. L'investissement, d'un montant de 110 000 €, était prévu au budget depuis 2 ans grâce aux sommes épargnées. Dès le 1er avril 2021, les usagers devront être munis d'une carte d'accès, à la place de la vignette aposée sur leurs véhicules.

Des mises aux normes obligatoires

De nouveaux garde-corps, plus hauts et plus sûrs que les précédents sont posés, ainsi que des bavettes évitant que les déchets ne tombent entre le mur et la benne. Une trémie est montée pour déverser les gravats avec une remorque en toute sécurité. Enfin, des panneaux d'affichage détaillés par benne et un plan de circulation sont installés.

Distribution des cartes du 1er février au 31 mars

Un nouveau système d'accès par carte est également installé. Il garantit que seuls les habitants du territoire aient accès à la déchèterie (usagers du secteur Seille exclusivement). Ce système a aussi l'avantage de supprimer la vignette autocollante qu'il fallait demander à chaque changement de véhicule ou de pare-brise, et qui n'était pas enlevée après un déménagement hors du territoire.

Que vous soyez particuliers ou professionnels, venez récupérer votre carte avant le 1er avril, date à laquelle elle deviendra obligatoire. Chaque foyer dispose d'1 carte, inclue dans la redevance, permettant 20 passages par an.

Habitants du secteur Seille, votre carte vous attend :

Du 1er février au 31 mars

- **Mer. 9h-12h et 14h-18h**
- **Jeu. et ven. 9h-12h et 13h-17h**

Venez à la Comcom à Nomeny 23 route de Pont-à-Mousson, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de - de 3 mois.

Pour gagner du temps :
Effectuez votre pré-demande en ligne, vous recevrez un e-mail dès que votre carte sera prête. Une tierce personne (famille, voisins, etc.) peut la récupérer à votre place, il suffira qu'elle soit munie d'une pièce d'identité à votre nom.

www.territoire-smgc.fr

Avec le soutien de CITEO
© Service communication Comcom - Merci de ne pas jeter sur la voie publique